

## **INFORMATION**

### **TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la compétence « EAU » est transférée au Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement du Minervois (SIEA).

Vos prochaines factures d'eau et d'assainissement collectif seront donc établies par le syndicat et non plus par vos mairies. Le syndicat ne gère pas l'assainissement autonome.

La facturation sera semestrielle moyennant 2 relèves d'index réelles (pas d'estimation). Elle sera assujettie à la TVA.

Un site internet sera à votre disposition : [www.sieaminervois.fr](http://www.sieaminervois.fr) (mise en service au 01 janvier 2026).

Vous y trouverez tous nos, tarifs, formulaires à télécharger, les analyses d'eau et nos actualités (coupures travaux etc....). Pour rappel les tarifs ont été étudiés et votés en comité syndical, par les élus membres délégués de chaque commune. Les taux de redevances sont fournis par l'Agence de l'Eau.

**ATTENTION : Toutes les personnes relevant du prélèvement devront prendre contact avec le SIEA afin de réactualiser le mandat SEPA.**

Pour tout raccordement (partie publique jusqu'à votre propriété), vous devrez vous adresser au syndicat qui est seul détenteur de la compétence.

Jusqu'au début du mois de mars le SIEA restera dans les locaux de la communauté de commune, au 35 route d'Oupia à Olonzac.

#### **Dès le 05 janvier**

**Accueil public** : Lundi et mercredi 9h / 12h

Mardi et jeudi 13h /16h45

Vendredi 9h /11h

**Accueil téléphonique** : du lundi au jeudi 9 h/12 et 13h/16h45

Le vendredi 9h 11h